

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2009

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Marie-José SCHALLER, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER

Membres absents excusés : MM. Alfred SCHMITT qui a donné procuration à Christian KLIPFEL et Jean-Laurent VONAU qui a donné procuration à Paul BOISSARIE.

M. Thomas RUBY rejoint l'assemblée lors de la discussion du point n° 1 de l'ordre du jour.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le Maire informe le conseil municipal qu'une rectification est à apporter au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 octobre 2009 et précise que le cabinet ATE CONSEIL assurera bien une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion énergétique des bâtiments et non une assistance à maîtrise d'œuvre.

Suite à cette précision, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 7 octobre 2009.

08.10.2009

- rencontre avec des riverains de la rue du Maire Geiger pour évoquer les problèmes de circulation et de stationnement dans cette rue. Le Maire rappelle que le stationnement est interdit d'un côté de la rue et que la circulation vers le comptoir agricole est importante surtout en période de récolte de maïs ; une solution consisterait à obtenir une aire pour parkings sur une partie de l'emprise du comptoir agricole
- collecte de denrées (fruits et légumes) organisée par l'association Repartir et le CCAS de Soultz-sous-Forêts au profit de personnes nécessiteuses ; la collecte était importante

09.10.2009

- visite officielle du marché hebdomadaire
- signature de la convention entre l'AGF (Association Générale des Familles) et les communautés de communes du Soultzerland et du Hattgau pour mettre en œuvre le RAM (Relais d'Assistants Maternels) sur une période de 2 ans

10.10.2009

- distribution des denrées sous le chapiteau du Bruehl par les membres du CCAS et de l'association Repartir : toutes les denrées non distribuées ont été récupérées par l'association Repartir pour l'épicerie sociale
- inauguration des courts de tennis extérieurs du Tennis Club de Surbourg ; la question reste posée pour une opération similaire à Soultz-sous-Forêts (rénovation des deux courts de tennis extérieurs), sans attendre l'édification du complexe sportif.

11.10.2009

– assemblée générale de l'Union d'Arrondissement des sapeurs-pompiers de Wissembourg ; le lieutenant Georges PFEIFFER de l'unité Territoriale de Soultz-sous-Forêts a été reconduit dans ses fonctions de Président

13.10.2009

– rencontre avec un représentant de Météo France en vue de l'implantation d'une station météo sur le territoire de la commune. L'objectif est d'avoir une mesure précise des précipitations, notamment en cas d'intempéries entraînant des coulées de boue. Météo France va certainement solliciter une participation financière de la commune

– rencontre avec le commandant KESSLER et le lieutenant FORMOSE de la gendarmerie pour faire un point annuel sur les opérations dans la commune

– réunion des correspondants défense et des Maires de l'arrondissement de Wissembourg en présence de Mme la Sous-préfète et du commandant de la BA 901. Cette rencontre était organisée par l'Armée et portait sur l'évolution du rôle de l'armée, la réorganisation des différents régiments et des sites d'implantation et le recensement militaire. M. Paul BOISSARIE est le correspondant défense de la commune désigné par le conseil municipal pour assurer le lien entre la commune et l'armée, il insiste sur l'importance que représente le recensement militaire des jeunes.

Christian KLIPFEL souhaiterait qu'une information à ce sujet soit publiée dans le prochain bulletin municipal ; le Maire rappelle que les jeunes de la commune sont convoqués individuellement mais qu'il est bon de rappeler que le recensement militaire est obligatoire

– réunion concernant le réaménagement de la RD 28 entre Kuhlendorf et Rittershoffen. Ernest ROTT informe que la route sera barrée pendant 5 mois ; le début des travaux prévu initialement pour fin octobre 2009 est reporté à fin mars 2010

15.10.2009

– remise de médailles du travail et de trophées pour honorer le personnel ayant 15, 25 et 35 années d'ancienneté dans la Société GUNTHER TOOLS : le Maire informe que d'après les dirigeants de l'entreprise il y a une petite reprise, très progressive, mais les salariés sont toujours en chômage partiel

16.10.2009

– réunion de chantier au lotissement « Plein Sud »

– réunion du jury pour le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle maison des services de l'hôtel de Ville – restructuration de 3 bâtiments communaux : point n° 3 de l'ordre du jour

19.10.2009

– rencontre avec Pierre MORTIER, Président du Tennis club pour la rénovation des courts extérieurs de tennis ; le dossier sera discuté dans le cadre du budget primitif 2010

20.10.2009

– visite de la commission Art et Construction des églises protestantes à l'église de Hohwiller : cette commission consultative a visité l'église et s'est informé des grandes lignes du projet de rénovation intérieure. Les recommandations sont globalement conformes aux grandes lignes du projet tel qu'il est envisagé par les paroisses utilisatrices

Monsieur Thomas RUBY rejoint la séance

22.10.2009

- entrevue avec une riveraine de la rue des Barons de Fleckenstein pour un problème de stationnement au niveau des sorties des propriétés ; en effet les automobilistes stationnent très souvent devant les entrées des propriétés. Un marquage en forme de croix est réalisé si cela est justifié et si les propriétaires le demandent expressément
- rencontre avec un représentant d'Electricité de Strasbourg concernant le bilan annuel des consommations pour l'éclairage public et les bâtiments communaux. La consommation éclairage public est dans la moyenne des consommations constatées dans les autres communes ; les bâtiments communaux vont faire l'objet d'une analyse spécifique
- visite du multi accueil de Wissembourg avec le Président de la communauté de communes du Sultzerland et la directrice de la halte garderie
- rencontre avec un promoteur pour évoquer les possibilités de rénovation et d'urbanisation de la propriété Match et des terrains avoisinants

24.10.2009

- loto du club de tennis de table à la Saline : réel succès

25.10.2009

- finale départementale du critérium cyclotouriste à Lampertsloch : les jeunes de l'école de cyclotourisme de Soultz-sous-Forêts se sont distingués ; félicitations aux lauréats et aux animateurs du club.

26.10.2009

- l'équipe de Rund Um en tournage à La Saline ; diffusion mercredi et jeudi à 12h15 et 19h15 sur France 3
- réunion du bureau de la communauté de communes du Sultzerland pour discuter de l'édification d'un périscolaire et d'un multi accueil à Soultz-sous-Forêts dans le cadre de la restructuration du bloc scolaire. On s'oriente vers le regroupement de toutes les activités périscolaires à Soultz-sous-Forêts avec une capacité d'accueil qui serait portée de 49 enfants (capacité actuelle) à 70 enfants en incluant les enfants de 4 à 6 ans, et le transfert de la halte garderie dans les locaux du périscolaire à Hohwiller.

Le Maire rappelle que 75% de la fréquentation du périscolaire sont des enfants de Soultz-sous-Forêts ; pour la halte-garderie 30% des enfants accueillis sont de Soultz-sous-Forêts. La halte-garderie a un rayon d'attraction qui va bien au-delà du périmètre de la communauté de communes.

Céline GEFFROY trouverait dommage que la halte-garderie soit transférée à Hohwiller, ce qui ne fait que multiplier les déplacements pour les gens de Soultz-sous-Forêts car beaucoup de parents de la commune emmènent leurs enfants à l'école maternelle et à la halte-garderie en même temps.

Denise EHRHARD rappelle qu'il y aurait plus de possibilités d'accueil

Céline GEFFROY estime que si la halte-garderie devait s'installer à Hohwiller, il faudra réorganiser les horaires d'ouverture.

Pour Paul BOISSARIE les véhicules auraient plus de facilités pour stationner

Le Maire estime qu'il faudrait alors mettre en place un dépose-minute devant le bâtiment de Hohwiller et précise que les possibilités de stationnement vont être augmentées rue de Hoffen dans le cadre du réaménagement de cette rue.

Pour Ernest ROTT il y aurait moins de voitures en même temps, vu qu'il n'y a pas d'école à proximité.

Pour Christian KLIPFEL le transfert de la halte-garderie dépendra de la communauté de communes du Soultzerland tout en précisant que le bâtiment à Hohwiller existe

Le Maire informe l'assemblée que la création d'un multi accueil ne serait plus, dans ce contexte, prioritaire et qu'il y a toujours possibilité d'implantation d'une crèche privée.

Il propose au conseil municipal, dans le cadre de la restructuration du pôle scolaire :

- d'intégrer l'implantation d'un périscolaire dans cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes (qui pourrait éventuellement déléguer cette maîtrise d'ouvrage à la commune de Soultz-sous-Forêts pour assurer une meilleure cohérence de l'opération)

- d'envisager le transfert de la halte garderie à Hohwiller tout en prévoyant une réserve foncière pour une éventuelle implantation future d'un multi accueil à proximité immédiate du bloc scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

Le Maire rappelle également que la fréquentation de la halte-garderie est en baisse sensible en raison de la conjoncture économique et que l'investissement de la partie périscolaire pris en charge par la communauté de communes est estimé à 500 000 €.

Ernest ROTT informe l'assemblée que depuis la rentrée scolaire 2009, 2 bus circulent pour la pause de midi, l'un pour le RPI et les enfants de moins de 6 ans qui vont au périscolaire pris en charge par la commune et un deuxième pour le périscolaire pris en charge par la communauté de communes

27.10.2009

- visite de la commission de sécurité à La Saline : avis favorable pour la poursuite de l'exploitation de l'établissement
- réunion du comité de pilotage pour la restauration de l'orgue de l'église protestante – point n° 3 de l'ordre du jour

28.10.2009

- réunion de chantier au lotissement Plein Sud : Céline GEFFROY informe que les travaux se terminent, il reste à faire des petites modifications au niveau des espaces verts et des travaux de défrichage le long du ruisseau et du fossé. Une réunion de préparation pour le transfert des réseaux et de la voirie est organisée avec la commune et les différents syndicats vendredi le 13 novembre 2009 à la mairie de Soultz-sous-Forêts.

A la remarque de Paul BOISSARIE souhaitant connaître la raison du refus de l'implantation d'une aire de jeux, Céline GEFFROY répond que les colotis n'étaient pas d'accord pour l'implantation d'un multisports (et non d'une aire de jeux), car considéré comme trop bruyant.

29.10.2009

- conférence sur l'astronomie à La Saline

30.10.2009

- réunion du conseil d'administration de l'ASIAPA : cette association regroupe les représentants de 19 communes et toutes les personnes qui portent un intérêt à cette maison de retraite. 4 délégués de cette association, votés par le Conseil d'Administration de l'ASIAPA, siègent au Conseil d'Orientation de la maison de retraite. Il s'agit de Pierre MAMMOSSER, Président de l'ASIAPA et Maire de Soultz-sous-Forêts, Alfred KREISS, Maire de Lobsann, Alfred SCHMITT, Maire Honoraire et conseiller municipal de Soultz-sous-Forêts et Jean Paul SCHNEIDER, Maire Honoraire de Surbourg

– réunion de la commission plénière du conseil municipal consacrée à la mise au point des documents de Diagnostic et de PADD du PLU de la commune : point n° 2 de l'ordre du jour

02.11.2009

– réunion de la commission Projets et Travaux pour préparer la réunion du conseil municipal

03.11.2009

– réunion sur le projet d'élaboration du PLU à destination des agriculteurs organisée par la Chambre d'Agriculture

04.11.2009

– réunion de la commission de sélection des offres

2. PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le Maire rappelle à l'assemblée que la procédure d'élaboration du PLU a débuté en juillet 2008 et que le document d'urbanisme devrait être opérationnel en décembre 2010/janvier 2011. Il informe que suite à la réunion de la commission plénière (réunissant les membres du conseil municipal) du 30 octobre 2009 et pour poursuivre la réalisation du PLU, il y a lieu :

- d'adopter le document de diagnostic, et
- d'approuver les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Il rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est le document dans lequel les élus expriment les orientations politiques qu'ils retiennent pour le développement de leur territoire. Il précède la mise en forme réglementaire du PLU, qui sera constitué :

- du plan de zonage, qui définira la vocation de chaque secteur,
- du règlement, qui présentera le droit des sols applicable dans chaque secteur.

Le PADD s'inspire de la notion de développement durable qui traduit la convergence de trois préoccupations d'ordre social, économique et environnemental. Il doit respecter les objectifs et les principes d'équilibre et de durabilité exposés aux articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme. Il constitue une pièce obligatoire du PLU.

C'est un document qui n'est pas opposable aux tiers mais qui n'en demeure pas moins essentiel dans la cohérence indispensable du document d'urbanisme, puisqu'il permet notamment de donner l'esprit de la règle.

Dans le cadre de leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les communes associées de Soultz-Sous-Forêts et Hohwiller ont défini des objectifs de développement et d'aménagement sur la base des enjeux identifiés sur le territoire intercommunal.

Les quatre grandes priorités retenues sont :

- la recherche d'un développement urbain cohérent
- une organisation qui facilite les déplacements, avec prise en compte de la problématique d'un itinéraire de déviation pour les poids lourds en transit
- un développement économique équilibré, une bonne répartition des services et des équipements

- la préservation des paysages et de l'environnement

Le Maire propose d'adopter :

- les documents de diagnostic sous réserve des corrections de l'un ou l'autre chiffre qui sera à rectifier,
- les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) élaboré par la commission urbanisme, relu et amendé par la commission plénière du 30 octobre et intégrant la remarque sur l'itinéraire de déviation faite en séance

Les documents issus de la commission plénière ont été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les documents de diagnostic et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de Soultz-sous-Forêts/Hohwiller.

Le Maire fait part que le PADD sera mis à disposition du public pour consultation et qu'une réunion publique sera organisée en janvier 2010.

3. PROJETS ET TRAVAUX

→ Réhabilitation de la maison des associations – Lot Mobilier

Le Maire informe le conseil municipal que suite à une première consultation infructueuse pour le mobilier de la maison des associations (cahier des charges non conforme), les entreprises qui avaient soumissionné la première fois ont été reconsultées. 3 entreprises ont remis leur offre et le résultat de la consultation est le suivant :

- A4 / Strasbourg : 9 480,00 € HT, soit 11 338,08 € TTC
- AGENCO / Strasbourg : 7 263,00 € HT, soit 8 686,55 € TTC
- ROHMER / Durrenbach : 11 028,00 € HT, soit 13 189,49 € TTC.

M. HAIBACH, maître d'œuvre, a vérifié les offres et propose de retenir l'entreprise AGENCO pour un montant de 7 263 € (8 686,55 € TTC), dont l'offre est à la fois moins-disante et mieux-disante.

Les membres de la commission de sélection des offres ont pris connaissance du dossier et propose de retenir la Société AGENCO / Strasbourg.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la Société AGENCO – Centre commercial de l'Esplanade – 67000 STRASBOURG, pour le lot Mobilier de la maison des associations et autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise.

→ Restauration de l'orgue de l'église protestante

Le Maire informe le conseil municipal que M. Christian LUTZ, maître d'œuvre du projet, a présenté les 3 options possibles pour la restauration de l'orgue de l'église protestante :

- la restauration pour revenir à la configuration originelle de 1913 (orgue romantique) pour un montant de 185 000 € HT (221 260 € TTC)
- la réparation de l'orgue dans sa configuration actuelle (orgue originelle modifiée avec ajout de registres baroques) pour un montant de 187 000 € HT (223 652 € TTC)
- la réparation de l'orgue actuelle mais en le rendant plus cohérent pour un montant de 212 000 € HT (253 552 € TTC).

Il fait part à l'assemblée que le comité de pilotage, réuni le 27 octobre 2009, préconise la première option ; les travaux dureront de 8 à 12 mois sur 2010 et 2011. La paroisse protestante est prête à financer 30 % du coût des travaux.

A la question d'Eric HUBERT demandant qui avait pris la décision de transformer un orgue romantique en baroque, le Maire répond qu'il s'agissait d'un phénomène de mode.

L'orgue a été restauré une première fois en 1930, puis en 1961 mais le projet n'a pas été mené au bout.

Christian KLIPFEL interroge sur le commencement des travaux vu qu'ils dureront un an ; le Maire répond que la souscription débutera en janvier 2010 et que la mise en concurrence pour les travaux sera également lancée en début d'année 2010.

Paul BOISSARIE interroge pour savoir qui paye.

Le Maire souhaite, à ce propos, obtenir une orientation de l'assemblée sur la politique financière à mener par rapport aux travaux réalisés dans les églises et des presbytères. Il rappelle qu'en droit local (en Alsace Moselle) la commune est censée intervenir sur les frais de fonctionnement des églises et sur les grosses réparations si le conseil presbytéral (pour la paroisse protestante) ou le conseil de fabrique (pour la paroisse catholique) n'en a pas les moyens financiers. Concernant le conseil de fabrique il rappelle, en plus, que le Maire est membre de droit et signe le budget.

Comment appliquer concrètement cette législation ?

Le Maire propose que les travaux extérieurs des églises soient pris en compte par la commune en totalité (à considérer comme une opération patrimoniale d'intérêt général) et que pour travaux réalisés à l'intérieur des bâtiments la participation des paroisses puisse, si possible, atteindre un chiffre de 30%.

C'est d'ailleurs ce chiffre de 30% qui est également retenu, pour le moment, par la commune et les paroisses protestante et catholique de Hohwiller pour les travaux intérieurs de l'église de Hohwiller.

Pour Paul BOISSARIE, les murs intérieurs et extérieurs font bien partie du patrimoine, mais l'orgue fait partie du mobilier. Denise EHRHARD répond que l'orgue d'une église fait partie de l'immobilier et donc du patrimoine.

Pour Thomas RUBY, vu que l'orgue une fois restauré aurait un attrait touristique et musical, il pourrait également être utilisé pour des concerts

Denise EHRHARD fait part que la paroisse protestante propose des calendriers à la vente et compte organiser un concert avec la chorale « Vocal Son » pour aider à financer les travaux de l'orgue.

Ernest ROTT précise que, concernant l'orgue, la commune assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et qu'éventuellement d'autres communes utilisant l'église pourraient participer au financement (Lobsann, Retschwiller). Cela sera également le cas pour les travaux intérieurs de l'église de Hohwiller.

Thomas RUBY demande si les paroisses peuvent payer cette contribution et Eric HUBERT interroge pour savoir ce qui se passe si elles ne peuvent pas payer ?

Le Maire répond que si une paroisse n'a pas réellement les moyens pour contribuer à hauteur de 30%, c'est la commune qui devra in fine assurer la prise en charge.

Suite à toutes ces interventions, le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les différents points.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après délibération, à l'unanimité moins une abstention (Céline GEFFROY) décide

- la restauration de l'orgue de l'église protestante de Soultz-sous-Forêts pour revenir à la configuration originelle de 1913 (orgue romantique)
- la participation de la paroisse protestante à hauteur de 30 % des travaux

Le conseil municipal décide également,

- la prise en charge totale par la commune des travaux extérieurs des lieux culturels au nom du patrimoine
- la proposition aux paroisses de participer à hauteur de 30% pour les travaux intérieurs des lieux culturels.

→ **Réhabilitation intérieure de l'église de Hohwiller**

M.HAIBACH, architecte a fait parvenir une offre pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux avec un taux d'honoraires de 9,50 %, ce qui équivaut à un montant de 13 490 € HT (16 134,04 € TTC). Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 142 000 € HT (169 832 € TTC) et la mission SPS à 2 840 € HT (3 369,64 € TTC).

Au vu de cette offre, le Maire propose de confier la mission de maîtrise d'œuvre à M. HAIBACH, architecte, pour un taux d'honoraires de 9,50%. Les membres de la commission de sélection des offres ont donné leur accord.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir.

→ **Pôle Maison des Services**

Le Maire informe le conseil municipal que la première réunion de jury du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle maison des services de l'hôtel de ville, restructuration de 3 bâtiments communaux a eu lieu le 16 octobre dernier. Il s'agissait de choisir les 3 équipes de maîtrise d'œuvre autorisées à concourir. Le jury (par 7 voix sur 9 membres à voix délibérative) propose au conseil municipal de retenir les équipes suivantes :

- URBANE KULTUR – 22, rue Lafayette – 67100 STRASBOURG
- Michel POULET – 11, rue d'Ergersheim – 67200 STRASBOURG
- ATELIER RHENAN D'ARCHITECTURE – 140, route des Romains – 67000 STRASBOURG.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention (Eric HUBERT) confirme le choix du jury de concours et retient les 3 équipes proposées.

Suite à cette décision, les 3 équipes autorisées à concourir auront 6 semaines pour l'avant-projet ; la prochaine réunion du jury aura lieu en janvier 2010.

→ **Aménagement des abords du terrain de football – Mission de maîtrise d'oeuvre**

Le Maire informe que plusieurs cabinets d'ingénierie ont été contactés pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords du terrain de football. Cette mission comprend :

- l'aménagement des contours du terrain de football
- la rénovation de la main courante
- le remplacement des poteaux d'éclairage
- la clôture de l'enceinte
- le baraquement à démolir.

La réponse était demandée pour le 24 octobre 2009. Un seul cabinet a répondu, il s'agit de OTE Ingénierie – Illkirch qui, après renégociation, propose dans son offre :

- un forfait de rémunération de 2 400 € HT pour la mission d'Avant Projet
- un taux de 6% du montant des travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre comprenant les phases PRO, ACT, VISA, DET et AOR.

La commission de sélection des offres propose au conseil municipal de retenir le cabinet OTE Ingénierie pour la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions définies ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords du terrain de football à OTE INGENIERIE – 1, rue de la

Lisière à Illkirch-Graffenstaden aux conditions proposées et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir.

→ Aménagement des abords de la gare – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Maire informe le conseil municipal que pour lancer l'opération d'aménagement des abords de la gare, la municipalité a fait appel à un prestataire extérieur pour l'assister dans l'élaboration du dossier de maîtrise d'œuvre.

Il s'agit de la société Collectivités Services de Furdenheim qui propose ses services pour un montant de 2 265 € HT, soit 2 708,94 € TTC.

La commission de sélection des offres s'est prononcée favorablement pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du dossier de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des abords de la gare à la Société Collectivités Services de Furdenheim pour un montant de 2 265 € HT, soit 2 708,94 € TTC.

→ Rénovation extérieure de l'église catholique

Le Maire fait part au conseil municipal que M. HAIBACH, architecte a fait parvenir l'avant-projet sommaire des travaux de rénovation extérieure de l'église catholique avec estimation et calendrier prévisionnel des travaux. Le montant des travaux est estimé à 395 000 € HT, honoraires, mission SPS, contrôle technique et diagnostic amiante en sus.

Les membres de la commission Projets et Travaux, lors de la réunion du 2 novembre 2009, ont pris connaissance de l'avant projet sommaire et ont demandé au Maire de faire chiffrer les plus-values pour une couverture en ardoises « Schuppen » et le remplacement des évacuations d'eau en cuivre.

Le Maire informe le conseil municipal que la plus-value pour les ardoises « Schuppen » est estimée à 47 000 € HT (56 212 € TTC) et la plus-value pour l'ensemble de la zinguerie en cuivre est estimée à 18 000 € HT (21 528 € TTC).

Denise EHRHARD souhaiterait savoir s'il y a une différence visuelle pour les ardoises, car l'architecte a prévu des ardoises espagnoles

Pour Marie-José SCHALLER, la zinguerie en cuivre a une durée de vie plus longue que le zinc et les réparations sont également plus faciles ; elle propose de ne pas mélanger cuivre et zinc

Paul BOISSARIE souhaite connaître la durée de vie des ardoises et Céline GEFFROY ce qui change au niveau esthétique.

Au vu des ces différentes interrogations complémentaires le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'avant-projet sommaire en incluant la plus-value pour la zinguerie en cuivre et en prévoyant la couverture en ardoises espagnoles sous réserve de l'esthétique, et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Dominique STOHR) approuve cette proposition.

→ Travaux de voirie rue du Frohnacker

• Avant projet sommaire

Le Maire informe le conseil municipal que les Bureaux BEREST, maître d'œuvre du projet, ont modifié l'avant projet de la rue du Frohnacker en y incluant des stationnements supplémentaires en début de rue. Le début des travaux est prévu pour mi-février 2010 pour se terminer en août 2010.

Le devis estimatif des travaux à la charge de la commune s'élève à 526 904,50 € HT (630 177,78 € TTC) ; à ce montant se rajoute la réfection de la chaussée incombant au Conseil Général d'un montant de 231 783 € HT (277 212,47 € TTC). Le montant total des travaux est donc estimé à 758 687,50 € HT (907 390,25 € TTC).

Cet avant-projet sera présenté à l'ensemble des riverains de la rue.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de faire exécuter les travaux de voirie de la rue du Frohnacker (RD 52) à Soultz-sous-Forêts
- adopte l'avant-projet présenté
- charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

• **convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement**

Le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2009, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Conseil Général du Bas-Rhin. Cette convention, signée entre la commune de Soultz-sous-Forêts et le Département du Bas-Rhin a pour objet de confier à la commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération de voirie, dont la partie à maîtrise d'ouvrage départementale au nom et pour le compte du Département.

Contenu de la mission du maître d'ouvrage de l'opération :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé, sous réserve d'une approbation préalable par le Département
- gestion du contrat de maîtrise d'œuvre et versement de la rémunération correspondante
- le coordonnateur SPS sera désigné par la commune
- préparation du choix des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée
- signature et gestion des marchés de travaux, versement de la rémunération correspondante, réception des travaux
- organisation du contrôle de la qualité de la chaussée départementale et information en continu du Département
- gestion financière et comptable de l'opération
- gestion administrative
- exploitation du chantier
- action en justice

Assistance et conseil du Département pour la chaussée

- le Département s'engage à une obligation d'assistance et de conseil à la commune tout au long de l'opération ; cette obligation ne s'applique qu'à la réalisation de la chaussée départementale.

La commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération ; le Département remboursera à la commune sur la base des décomptes fournis par cette dernière. Sur demande la commune le Département versera une avance dès la notification du marché de travaux ; le montant de l'avance est fixé à 30% du total prévisionnel des dépenses à la charge du Département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'aménagement de la rue du Frohnacker (RD 52) dans

la traverse de Soultz-sous-Forêts et autorise le Maire à la signer avec le Département du Bas-Rhin.

→ **Travaux de voirie rue de Hoffen à Hohwiller**

- **Avant-projet sommaire**

Ernest ROTT informe le conseil municipal que suite à la réunion de concertation avec les riverains de la rue de Hoffen à Hohwiller, les Bureaux BEREST ont fait parvenir l'avant-projet. Le devis estimatif des travaux s'élève à 118 815,30 € HT (142 103,10 € TTC), dont 81 726,30 € pour les travaux de voirie, 29 905 € HT pour l'éclairage public et 7 184 € HT pour les travaux de téléphone.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de faire exécuter les travaux de voirie de la rue de Hoffen à Hohwiller
- adopte l'avant-projet présenté
- charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

Il sera demandé aux Bureaux BEREST de lancer la consultation pour les 2 projets en même temps.

→ **Gymnase municipal – Mise en conformité électrique**

Le Maire fait part au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour la mise en conformité électrique du gymnase municipal et des vestiaires du football suite à la vérification et au rapport établi par SOCOTEC.

Trois entreprises ont fait parvenir une offre : MESSEMER de Soultz-sous-Forêts, HAUSWIRTH de Kutzenhausen et STOLTZ de Lampertsloch.

Les offres sont très différentes ; les membres de la commission de sélection des offres demandent de faire établir de nouveaux devis et de retenir l'entreprise la moins-disante après renégociation.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition et charge le Maire de solliciter la subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

4. AFFAIRES FINANCIERES

→ **Régie du relais culturel La Saline**

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a lancé un avis de mise en concurrence pour un contrat de services pour la régie du relais culturel La Saline qui était affiché à la Mairie de Soultz-sous-Forêts et au relais culturel La Saline et publié sur le site e-marchespublics.com. La nature de la prestation, la définition et l'exécution de la mission sont définies comme suit :

Nature de la prestation : Rôle de régisseur son et lumière pour les spectacles et manifestations qui ont lieu au relais culturel La Saline à Soultz-sous-Forêts pour une durée de un an, du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2010.

Définition de la mission :

- montage des spectacles
- pilotage de la régie de La Saline lors des répétitions
- pilotage de la régie de La Saline lors des représentations
- démontage
- pourra également être sollicité pour des tâches de gestion du parc de matériel ou de transport de matériel entre des organismes de location et La Saline.

Exécution de la mission : La mission s'exécutera dans le cadre d'un plan d'intervention mensuel défini conjointement entre la direction de La Saline et l'entreprise, dans le cadre du programme culturel et d'animation de La Saline.

Une seule offre est parvenue ; il s'agit de JBL Auto Entreprise de Soultz-sous-Forêts représenté par Bernard LIEVRE. Les conditions de l'offre sont les suivantes :

Conditions d'intervention :

- garanties de mise en œuvre du plan d'intervention mensuel :
 - si le prestataire ne devait pas assurer ses engagements pour une intervention, une pénalité de 20% du montant prévisionnel de cette intervention sera appliquée par la commune ; si le désistement intervient moins de 24 heures de la manifestation, la pénalité se montera à toute la prestation non assurée
 - inversement si un spectacle ou une manifestation n'avait pas lieu, le relais culturel La Saline, par le biais de la commune, règlera au prestataire un montant de 20% du montant prévisionnel de la prestation ; si l'annulation intervient à moins de 24 heures de la manifestation, la prestation prévue sera due en entier
 - si à 2 reprises un incident de ce type devait intervenir au préjudice de l'une ou l'autre partie, le contrat devrait être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 1 mois.

Conditions financières : la prestation sera facturée au temps réel ; le taux horaire est de 24 € HT, porté à 36 € HT en cas d'intervention le dimanche

La commission de sélection des offres s'est prononcée favorablement pour ce contrat de services.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce contrat de services et autorise le Maire à le signer avec l'auto entreprise JBL – 4, rue du Maire Geiger à Soultz-sous-Forêts, représentée par M. Bernard LIEVRE.

→ Personnel communal

• Ecole municipale de musique – Modification des coefficients d'emploi et de rémunération des assistants d'enseignement artistique

Le Maire informe le conseil municipal que les assistants d'enseignement artistique qui enseignent le piano et la flûte ont chacun un élève de plus depuis le 1^{er} octobre 2009. Leurs coefficients d'emploi et de rémunération sont modifiés comme suit :

- Piano + chant :
coefficient d'emploi 17/20^e – coefficient de rémunération 13,73/20^e
- Eveil musical, formation musicale et flûte :
coefficient d'emploi 11/20^e – coefficient de rémunération 8,88/20^e

Le conseil municipal est favorable à ce réajustement.

→ Office du tourisme du Soutzerland

Le Maire informe le conseil municipal que la Région Alsace a accordé une subvention de 4 035 € à l'Office du Tourisme du Soutzerland pour l'organisation des animations de Noël 2009 intitulées « Tradi'sons de Noël », sur un montant total des dépenses estimé à 13 450€.

Pour permettre à l'office du tourisme de faire face au paiement des dépenses, le Maire propose de leur accorder une avance remboursable de 10 000 €.

Partant du principe que Tradi'sons ne doit pas entraîner de charges financières pour l'OT, le conseil municipal décidera de la hauteur de la subvention à accorder à l'OT après production du bilan définitif de cette manifestation, déduction faite de la subvention de la Région.

Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable à cette proposition. Le crédit est voté sur article 274.

→ **Subvention exceptionnelle**

Le Maire fait part au conseil municipal que l'Association des Œuvres Scolaires de Wissembourg contribue à l'organisation des spectacles scolaires du relais culturel La Saline par la diffusion de l'information dans les écoles, la collecte des candidatures et la mise en place des transports.

M. KOLB, Président de l'AOS a fait parvenir un courrier informant que le relais culturel de Wissembourg, en échange de ce travail, reverse à l'association 5% des recettes (diminuée des frais de transports) pour couvrir les frais engagés ; il sollicite une subvention équivalente de la part de la commune de Soultz-sous-Forêts.

Le bilan « Jeune Public » pour la saison culturelle 2008/2009 s'établit comme suit :

- Dépenses
 - spectacles : 25 628,74 €
 - transport élèves : 5 610,00 €
- Recettes
 - entrées spectacles : 16 126,40 €

Le montant de la subvention s'élèverait à $(16\,126,40\text{ €} - 5\,610,00\text{ €}) \times 5\% = 525,82\text{ €}$ arrondi à 526 €.

Christian KLIPFEL interroge sur la participation des autres communes aux frais de transport, il estime qu'il n'est pas normal que les contribuables de Soultz-sous-Forêts participent au financement du transport des élèves de l'extérieur.

Le Maire partage cette opinion et propose une démarche commune avec les autres relais culturels, et notamment Wissembourg, pour la répartition des charges de transport entre la commune centre et les autres communes dont les enfants bénéficient du transport.

Le conseil municipal à l'unanimité moins 4 abstentions (Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) attribue une subvention exceptionnelle de 526 € à l'Association des œuvres scolaires pour leur contribution à l'organisation des spectacles « Jeune public ». Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

→ **Participation au fonctionnement du périscolaire pour les enfants de moins de 6 ans de Soultz-sous-Forêts**

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 29 juillet 2009 il avait donné son accord de principe pour la prise en charge, par la commune de Soultz-sous-Forêts, du surcoût de l'encadrement des enfants de 4 à 6 ans bénéficiant de la restauration scolaire du périscolaire de la communauté de communes du Soultzerland et de la différence du coût de 15 % entre les tarifs intercommunautaires et extracommunautaires.

L'AGF a communiqué le coût de l'encadrement de ces enfants pour la période de midi qui s'élève à environ 6 638 € et correspond à l'embauche d'une personne 3 heures/jour sur 4 jours par semaine.

Etant donné que l'encadrement d'un montant de 6 638 € est pris en compte par la commune de Soultz-sous-Forêts et que la prestation payée par les parents couvre les autres frais, la communauté de communes du Sultzerland ne facturera pas la différence de 15% entre les tarifs inter et extracommunautaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge du coût de l'encadrement pour la période de midi des enfants de 4 à 6 ans bénéficiant de la restauration scolaire au périscolaire de la communauté de communes du Sultzerland.

→ **Panneaux d'informations lumineux**

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'orage du 3 juillet 2009, les 2 panneaux d'informations sont irréparables. La Société ALECS-BJLC a fait parvenir un devis pour leur remplacement, mais en proposant 5 lignes de 20 caractères au lieu de 5 lignes de 16 caractères pour un montant de 16 142 € HT, déduction faite de la reprise des anciens panneaux pour un montant de 9 286 €. Le devis a été envoyé à l'assurance et l'expertise est prévue le 6 novembre 2009.

Le matériel a été commandé et sa mise en place est prévue début décembre 2009.

→ **Achat de tentes**

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a commandé 3 tentes de 4x4m ; ces structures permettront au marché hebdomadaire de fonctionner même par mauvais temps et pourront également servir pour d'autres manifestations. Le montant du devis s'élève à 3 570 € HT (4 269,72 € TTC).

→ **Conventions avec les agriculteurs**

• **Indemnisation pour la mise en place de bandes enherbées du versant 3**

Le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'élaboration des conventions à signer avec les agriculteurs, une bande enherbée avait été oubliée. Il s'agit de l'îlot 11 avec une bande enherbée d'une longueur de 160 m (90 m + 35 m x 2) appartenant à M. Philippe SPIELMANN – 26, rue Frohnacker à Soultz-sous-Forêts.

Le montant de la prestation à verser à l'agriculteur pour la mise en place de cette bande enherbée sur sa parcelle de terrain s'élève à (160 m x 0,55 €) = 88,00 €/an, sur une durée de 5 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec M. Philippe SPIELMANN – 26, rue Frohnacker à Soultz-sous-Forêts.

5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire soumet au conseil municipal différentes déclarations d'intention d'aliéner. Madame Céline GEFFROY étant directement intéressée par l'une de ces transactions, quitte la salle de réunion.

• Le conseil municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions (Christian KLIPFEL et Alfred SCHMITT), décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- terrain cadastré section 37 n° (1)/102 lieudit « Kleiner Rebberg » d'une contenance de 22,07 ares

- terrain cadastré section 37 n° (2)/102 lieudit « Kleiner Rebberg » d'une contenance de 22,08 ares

Le Maire rappelle au conseil municipal que ces terrains proviennent de la division de la parcelle cadastrée section 37 n° 433/102 d'une contenance totale de 44,15 ares et appartiennent à la Société ICADE PROMOTION LOGEMENT.

Lors de la réunion du 7 octobre 2009, le conseil municipal avait ajourné sa décision, faute d'informations suffisantes. Les compromis de vente signés entre le vendeur et les acquéreurs stipulent entre autre que le vendeur interdit à l'acquéreur toute aliénation du bien vendu ainsi que toute aliénation entre vifs à titre onéreux ou gratuit du bien vendu pendant une durée de cinq années à compter de la signature de l'acte authentique, cette interdiction d'aliéner est motivée par la volonté du vendeur de respecter l'environnement paysager des alentours du lotissement « Plein Sud ».

Il est également spécifié dans ce compromis de vente l'interdiction d'édifier ou de faire édifier toute construction de quelque nature que ce soit, à usage d'habitation, professionnel ou commercial sur le terrain. Ainsi les acquéreurs s'interdisent notamment d'édifier ou de faire édifier sur le terrain acquis :

- toutes constructions à usage commercial ou artisanal, industriel, hôtelier, équipement collectif, bureaux et services et entrepôts commerciaux,
- tous lotissements de toute nature
- toutes installations classées
- le stationnement de plus de trois mois de caravanes isolées, l'installation d'un camping de plus de 20 campeurs et 6 abris et enfin le dépôt de véhicules susceptibles de contenir au moins 10 unités et l'ouverture et l'exploitation de toute carrière.

Cette interdiction de bâtir est également motivée par la même volonté du vendeur de respecter l'environnement paysager des alentours du lotissement « Plein Sud ».

• Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de préempter les parcelles section 5 n° 139/6 et 141/7 de contenances respectives 11,90 ares et 5,73 ares, uniquement la partie classée en UA, et d'acquérir l'ensemble de ces 2 parcelles ainsi que la parcelle cadastrée section 34 n° 70/61 situées en zone NC du P.O.S. au prix affiché dans la déclaration d'intention d'aliéner, soit un montant total de 5 800 €.

Cette préemption est justifiée par la constitution d'une réserve foncière pour des opérations d'urbanisation ultérieure.

6. DIVERS

→ Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Compte rendu financier :

- prix de l'assainissement 1,25 € HT/m³, soit 1,64 € TTC/m³
- recettes d'exploitation autres que la redevance assainissement : travaux remboursés par des tiers (43 982 €), contributions pluviales (120 791 €) et autres (26 537 €)
- dette : capital restant dû au 01-01-2008 : 682 720 € ; annuité 177 058 € d'où une durée d'extinction de la dette de 2,15 années
- épargne nette : 0,18 €/m³ (moyenne sur 3 ans)
- travaux d'investissement réalisés : 313 682 €

Compte rendu technique :

- 10 communes membres : Hermerswiller, Hoffen, Hohwiller, Hunspach, Keffenach, Leiterswiller, Memmelshoffen, Retschwiller, Schoenenbourg et Sultz-sous-Forêts
- 2247 abonnés assainissement
- 253 222 m³ soumis à la redevance assainissement

- réseaux communaux : 46 448 mètres de canalisations eaux usées, 16 609 mètres de canalisations eaux pluviales ; 55 dévidoirs d'orage ; 1595 bouches d'égout ; 1670 regards de visite et 3 stations de pompage
 - réseaux intercommunaux : 21 099 mètres de canalisations ; 10 bassins d'orage et 2 stations de pompage
 - la station d'épuration pour le traitement des eaux usées et pluviales est implantée sur la commune de Hoffen ; année de mise en service 1990 ; capacité nominale 5 500 EH, soit 330 kg/j de pollution organique ; capacité hydraulique 1 635 m³/j.
 - les plans des réseaux d'assainissement ont été mis à jour et sont consultables sur support informatique
 - entretien des réseaux communaux : 2736 vidanges de bouches d'égout ; 4980 rinçages de canalisations par haute pression ; 172 nettoyages de regards de visite ; 14 débouchages de branchements particuliers
 - entretien des réseaux intercommunaux : 2685 mètres de rinçage de canalisations ; 67 nettoyages de regards de visite ; 3 nettoyages de bassin d'orage.
- Ce rapport sera transmis aux conseillers municipaux sous format électronique.

→ Bilan annuel global d'électricité 2008

- Consommation éclairage public : 263 460 kWh pour un montant de 20 860,94 € TTC
- Consommation bâtiments : 526 383 kWh pour un montant de 34 870,81 € TTC.

→ Livres de la bibliothèque municipale

Le Maire informe le conseil municipal qu'il reste un stock de livres de bibliothèque qui ne peuvent pas être utilisés à la médiathèque. Ces livres vont sortir du patrimoine de la commune, une partie ira dans les écoles, une partie à la maison de retraite et le reste chez EMMAÛS à Haguenau.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

→ Informations

- date des prochaines élections régionales : 14 et 21 mars 2010
- campagne d'information du grand public sur le passage à la télé tout numérique : le véhicule « Info Mobile tous au numérique » sera présent à Soultz-sous-Forêts le mardi 24 novembre 2009 – place du général de Gaulle entre 11 heures et 18 heures
- lettre du Premier Ministre François FILLON sur la modification du statut de La Poste
- arrêté préfectoral du 27 octobre 2009 autorisant le Conseil Général du Bas-Rhin à procéder à l'aménagement de la RD 28 entre Hohwiller et la RD 87 hors agglomération et à réaliser les travaux hydrauliques liés à l'aménagement de la RD 28 sur un linéaire de 6,3 km. Pour les personnes intéressées, le dossier est consultable en mairie
- Jean-Claude STREICHER a signalé que le prénom de MUSCULUS n'est pas Alphonse mais Frédéric (Alphonse étant le 2^e prénom)

→ Prochaines réunions et manifestations

- réunions de la commission urbanisme pour l'élaboration du PLU et de l'ensemble du conseil municipal : jeudi 5 novembre 2009 à 19 heures ; lundi 23 novembre 2009 à 19 heures ; lundi 30 novembre 2009 à 19 heures et mardi 15 décembre 2009 à 19 heures

- lundi 9 novembre 2009 à 20 heures : réunion de la commission Information Communication Fêtes et Cérémonies. Les articles pour le bulletin municipal doivent impérativement être déposés pour le 20 novembre 2009
- mardi 10 novembre 2009 à 18 heures : les enfants de l'école maternelle fête la Saint-Martin sur le parvis de la Saline
- mercredi 11 novembre à 11 heures au monument aux morts : commémoration de l'Armistice de 1918 précédée à 10h15 d'une célébration œcuménique à l'église protestante
- samedi 14 novembre à 9 heures : rendez-vous à la mairie de Soultz-sous-Forêts pour la visite de la forêt
- mercredi 2 décembre 2009 à 20 h 15 : prochaine réunion du conseil municipal

→ Doléances et informations diverses

- Thomas RUBY souhaiterait que l'on déplace la première bande du STOP rue de l'Abbé Fischer
- Céline GEFFROY informe de l'arrivée de la Newsletter sur le site Internet ; les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement sur le site
- Paul BOISSARIE propose une visite des installations de la BA 901 en semaine ou le week-end ; après concertation la date du 5 décembre 2009 à 10 heures est retenue

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Maire clôt la séance à 23 h 58.